

Les ententes contractuelles négociées entre les entreprises minières et les communautés affectées : un nouvel outil pour le « développement durable » ?

Présentation synthèse

Ugo Lapointe

B.Sc. génie géo., candidat à la maîtrise
Institut des sciences de l'environnement (UQAM)

Mise à jour: 15 mars 2009

Introduction

- Portrait général des « ententes »
- Recherches de plus en plus abondantes sur le sujet
- « Autochtones » vs « non-autochtones »?
- Présentation aujourd'hui:
 - Tour d'horizon rapide
 - 10 questions pour mieux comprendre les « ententes »

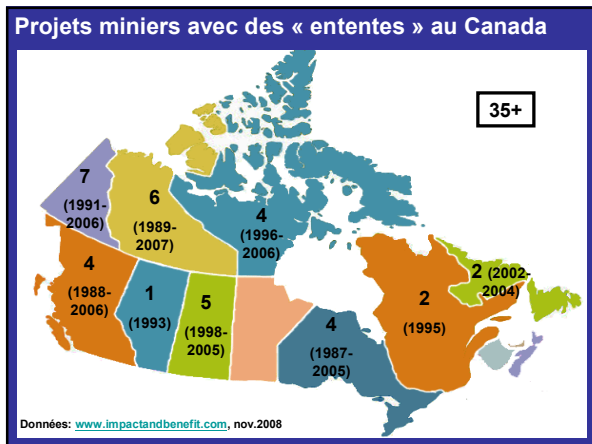


I. Tour d'horizon rapide

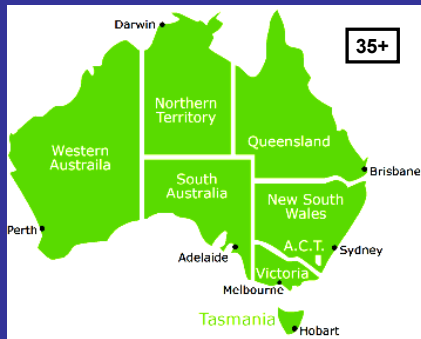
- Près de 50 ententes au Canada depuis 1980
- Près de la moitié depuis 2000
- De plus en plus d'ententes...

Exemples (www.impactandbenefit.com) :

- Troilus, Qc (1995) - Inmet
- Raglan, Qc (1995) - Falconbridge
- Ekati, TNO (1996-98) - BHP Billiton
- Diavik, TNO (2000-01) - Rio Tinto
- Snap Lake, TNO (2005-2007) - De Beers Canada
- Jericho, Nunavut (2004) - Tehara Diamond
- Musslewhite, On (1991, 2001) - Placer Dome
- Attawapiskat, On (2005) - De Beers Canada
- Voisey's Bay, Labrador (2002) - Inco
- Red Dog Zinc Mine, Alaska (1982) - Teck Cominco



Projets miniers avec des « ententes » en Australie



Données: estimées à partir de O'Faircheallaigh (2004)

II. De quelles ententes parlons-nous ?

- Plusieurs types et plusieurs noms d'ententes
« socio-économique » « environnementale »
« répercussions et les avantages » (IBAs)
« de collaboration »
- Ne remplacent pas les lois...
- Droit privé/civil (contrats)
- Entreprises et communautés

III. Pourquoi des ententes négociées avec les communautés affectées?

1. « Développement durable »

- Montée du concept, de ses principes et valeurs
Brundtland (1987) Rio (1992) Johannesburg (2002)
Loi sur le développement durable du Qc (2006)
- « Participation citoyenne »
- Réglementation vs évolution de la société
- Impacts des activités minières

2. Droits autochtones (reconnus ou non)

IV. Pourquoi les compagnies minières souhaitent ou acceptent de négocier de telles ententes ?

1. Pour des motifs économiques (principalement)

- Stabiliser les risques « socio-politiques » = réduction \$
- Réputation corporative + « *Social licence to operate* »
- Pressions accrues des investisseurs

2. Exigences des lois ou gouvernements

- Encore marginale (ex: Nunavut, T.N.O., Nunavik)

3. Raisons morales et éthiques

- Selon personnalité des dirigeants d'entreprise

Voir entre autres: Lapierre (2008)

V. Pourquoi les communautés souhaitent ou acceptent de négocier des ententes minières ?

1. Tirer le maximum de bénéfices
2. Réduire au minimum les impacts et les risques
3. Viabilité à long terme de la communauté
4. Peu de confiance dans les lois et les gouvernements
5. Peu de confiance dans les engagements « volontaires »

Préfèrent des ententes contractuelles
avec des « engagements fermes »

VI. Pourquoi les gouvernements ne participent pas à ces ententes ?

- Participation fréquemment « non souhaitée » par :

- *Communautés*

- Peu de confiance en capacité des gouvernements
- Crainte de la « bureaucratiation »
- Crainte de subir des « coupures »

- *Entreprises*

- Crainte de la « bureaucratiation »
- Crainte que gouvernement légifère ces ententes
- Souhaite garder le plus d'autonomie possible

- *Gouvernements*

- Pris « entre l'arbre et l'écorce »
- Pressions économiques vs sociales+environnementales
- Préfèrent souvent que communautés et entreprises s'arrangent entre elles... (mais il y a des exceptions)

VII. Qu'est-ce que ces ententes incluent ?

- La plupart du temps, des sections sur:
 - Emplois et formation
 - Développement économique
 - Partage revenus/profits + compensations
 - Développement social et communautaire
 - Protection de l'environnement
 - Protection du patrimoine culturel et historique
 - Mécanismes de mise en œuvre et de suivi
 - Mécanismes de résolution de conflit
 - Consentement des communautés
- Autres éléments :
 - Préambule avec vision, principes et objectifs
 - Annexes
 - Total = plusieurs dizaines à centaines de pages

VII. Exemples

1. Emplois, formation et développement économique
 - Priorité aux emplois et entreprises locales
 - Programmes et appuis formation (pas seulement mines)
 - Comités conjoints ou indépendants pour suivi (financés)
2. Partage revenus/profits et compensations
 - 1-2% sur revenus bruts ou 3-5% sur profits
 - Rétributions « planchées » en parallèle (500k-2M\$/an)
 - Compensations uniques
 - Fonds gérés *par et pour* les communautés et les régions

Raglan (1997 à 2011) =
14.5M\$ + 4.5% sur les profits = 40 à 80 M\$ (estimé)

Red Dog Zinc Mine (1990 à 2004) =
4.5% sur NSR (puis 25-50% sur profits) = 114M\$

VII. Exemples

3. Protection de l'environnement
 - Protection au-delà des lois en place
 - Comités conjoints ou indépendants pour suivi (financés)
 - Si projet ou impacts changent :
renégocier, compenser ou stopper
4. Mise en œuvre + résolution de conflits
 - Comité conjoint
 - Transparence et partage des informations
 - Recours à la médiation / arbitration / Cour
 - Entente transférable + accord nécessaire pour changer

En « échange » : « consentement » et
« collaboration » des communautés

VIII. Quelle est la qualité des ententes ?

- Peu d'études jusqu'à maintenant
- Difficulté = confidentialité de plusieurs ententes
- Étude de O'Faircheallaigh (2004) :
 - Plus de 75 ententes étudiées (Australie + Canada)
 - 7 critères d'évaluation développés
 - Quelques résultats =
Qualité hautement variable entre les ententes
Qualité « constante » dans une même entente
- Étude de Hitch (2006) :
 - 6 ententes Canada
 - 6 critères de « durabilité » développés
 - Observe également une qualité variable entre ententes

IX. Quels facteurs affectent la qualité des ententes?

O'Faircheallaigh (2004) :

*So why such a variability between each agreements?
What is going on? What are the conditions that lead to
uneven results?*

*« Political capacity is the bottom line »
« Not only laws and regulations... »*

*« Agreements do not work if you don't put yourself
first into a strong political position »*

IX. Quels facteurs affectent la qualité des ententes?

- « *Capacité et pouvoirs* » des communautés affectées :
1. Contexte légal, socio-politique et socio-économique
 - Obligation ou non de négocier des ententes
 - Appuis ou non des gouvernements
 - Mouvements sociaux et politiques en parallèle
 - Contexte socio-économique (*local...*)
 2. Accès à l'information + ressources financières et humaines
 - Ressources pour soutenir les négociations
 - Informations suffisantes, adéquates et accessibles
 - Accès à une expertise externe au besoin

IX. Quels facteurs affectent la qualité des ententes?

3. Position et « stratégie » des communautés
 - Position et discours « articulés », cohérents et fermes
 - Capacité de freiner le projet si nécessaire
 - Cohésion politique et sociale
4. Équipe de négociation et individus
 - Personnalité, statut et légitimité des représentants
 - Engagement, disponibilité et présence soutenus
 - Connaissances et compétences variées
5. Position et stratégie de l'entreprise
 - Ouverture et réelle volonté de collaboration
 - Reconnaissance de la « précarité » des communautés
 - Implications directs des hauts dirigeants

X. Quels défis à relever ?

1. Mener de « bonnes négociations »
2. Mise en œuvre et « application concrète » des ententes
3. Élargir les horizons des « géo-sciences »
 - géo - fondamentale
 - géo - économie
 - géo - environnement
 - géo - sociale, politique et éthique?

Conclusions: ententes et développement durable ?

- « Un outil imparfait, mais tout de même un outil »
- *Hitch (2006):*

Mining is an unsustainable activity operating in a global capitalist structure predicated on unequal power relations. The most that can be expected from an IBA is that it can ameliorate some of the inequity by redistributing some of the benefits generated from mining activity...

... in association with other approaches and in a more transparent condition, [IBA] would be more appropriate.

Références

- Voir document annexé

